



**Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité deS AGES du Pays Trithois
SÉANCE DU 05 AVRIL 2022
N° 2022008**

L'an deux mille vingt et deux, le cinq avril à 18h00, le comité syndical du Comité deS AGES du Pays Trithois s'est réuni, Sous la présidence d'Isabelle CHOAIN, Présidente du Comité deS AGES du Pays Trithois au Comité des âges d'Aulnoy lez valenciennes

Date de la convocation :	29 mars 2022
Membres en exercice :	32
Présents :	21 + 3 pouvoirs
UNANIMITÉ	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

Objet :2022008 :Prise en charge des amortissements du budget annexe « CIG »

Titulaires présents : ANDRE Liliane et DUEZ Marie José « Artres », BENNOUI Habiba « Aulnoy lez valenciennes », BRUNET Joël « Famars », JOURNEZ Karl « Haulchin », HOUREZ Dominique et KERN Claudine « Hérin », RAMEZ Damien « Maing », GOURDIN Alison et HAMIEAU Maud « Monchaux sur écaillon », CHOAIN Isabelle et HAVEZ Christine « Prouvy », POTIER Sylvia « Raismes », MAJDALANI Abboud et RAOUT Michel « Rouvignies », BOHERE Raymonde « Thiant », BISIAUX Christian « Verchain Maugré »

Suppléants présents : RENARD Gérard « Aulnoy lez valenciennes », LOUVION Marie renée « Petite Forêt », DEVOS Sylvie « Thiant », GUERDIN Eric « Trith Saint Léger »

Titulaire absents – excusés : DUSART Julien « Aulnoy lez valenciennes », PAMART Jean Baptiste « Famars », DAVID Chantal « Haulchin », BLONDIAUX Eric et HEBERT Christelle « La Sentinelle », DESROUSSEAUX Chantal pouvoir donné à RAMEZ Damien « Maing », SEREUSE Elisabeth et DELCROIX JOLY Véronique « Petite Forêt », MAITTE Sarah et MANGENOT Eric « Quérenaing », TRIFI Patrick pouvoir donné à POTIER Sylvia « Raismes », PREVOST Martine « Thiant », SAVARY Dominique et YAHIAOUI Malika pouvoir donné à CHOAIN Isabelle « Trith saint Léger », GABELLE Jean Claude « Verchain Maugré »

Secrétaire de séance : BOHERE Raymonde

Madame la présidente PROPOSE de verser pour l'année 2022 une subvention d'un montant de **7 954.89€** au budget annexe « CIG » afin de couvrir le coût de l'amortissement 2020 des biens acquis avant 2000.

Le comité syndical

Vu l'exposé de Madame la présidente,

Et après en avoir délibéré

DÉCIDE d'accorder une subvention d'un montant de **7 954.89€ « sept mille neuf cent cinquante-quatre euros quatre-vingt-neuf »** pour la couverture des amortissements 2022 des biens acquis avant 2000 au budget annexe « CIG ».

DIT que la dépense est prévue à l'article 65737 « subvention aux autres établissements publics locaux » du budget principal 2022 du Comité deS AGES du Pays Trithois.

DIT que la dépense sera couverte à hauteur de 50% par une participation des communes sauf Raismes, Petite Forêt, Monchaux sur Ecaillon avec inscription budgétaire à l'article 74748 – « Participations des communes ».

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé,

Délibération télétransmise
en Sous-Préfecture de Valenciennes
le :

